

FORSEE
POWER



GUIDE DE SOUSCRIPTION

PARTICIPEZ AU DÉVELOPPEMENT D'UN LEADER EUROPÉEN DES SYSTÈMES DE BATTERIES INTELLIGENTS JUSQU'AU 17 JUIN 2025



Chers actionnaires,

Aujourd'hui, nous ouvrons une nouvelle page de notre histoire en lançant une augmentation de capital d'un montant initial de 20 M€ — un potentiel pouvant être porté jusqu'à 23 M€ si la Clause d'Extension venait à être intégralement exercée. Au-delà de renforcer nos ressources financières, cette opération représente une opportunité d'accroître notre leadership technologique pour offrir à nos clients des produits et des services à forte valeur ajoutée. Dans un contexte de marché à la visibilité réduite, la performance de l'année 2025 sera dépendante du niveau des ventes de fin d'année.

70% des fonds levés seront ainsi consacrés à l'innovation afin de permettre (i) le développement de la nouvelle génération de produits et services intégrant la digitalisation, la cybersécurité et l'intelligence artificielle, (ii), la poursuite de l'optimisation des performances des produits et (iii) le renforcement de la sécurité des systèmes de batteries.

Les **30%** restants seront investis dans les différents sites industriels existants de la Société et de ses filiales afin d'optimiser les capacités de production actuelles et par conséquent le potentiel de croissance du Groupe.

Je tiens à remercier les actionnaires qui nous ont apporté leur soutien et dont l'engagement de souscription confirme la solidité de notre projet : Société de Projets Industriels (Bpifrance) a pris un engagement jusqu'à 10 M€, Eurazeo Global Investor de 5 M€ et Orlandia SA (Noria) de 2,5 M€.

De nouveaux financements et une renégociation de la dette BEI pour un montant global de plus de 50 M€ à l'issue de l'augmentation de capital

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale de financement du Groupe et notamment du rééchelonnement à hauteur de 20 M€ de la tranche A du financement auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) jusqu'en 2030 ayant pour échéance initiale juin 2026 ainsi que de la mise en place de financements supplémentaires auprès d'un ensemble de banques européennes pour un montant en cours de finalisation. Ces financements viennent en complément des opérations déjà mise en place au cours du deuxième trimestre 2025 :

- mise en place d'une nouvelle ligne syndiquée de financement du BFR à hauteur de 10 M€ avec des partenaires bancaires français ;
- mise en place de nouveaux financements courts termes avec des partenaires bancaires chinois ;
- rallongement de la durée de paiement du plus gros fournisseur de cellules du Groupe.

À chacun d'entre vous, actionnaires et partenaires, je vous remercie également pour votre confiance et votre fidélité dans cette aventure. Forsee Power s'affirme aujourd'hui comme un acteur incontournable de la mobilité électrique. Ensemble, continuons à écrire ce beau chapitre de l'innovation et de la transition énergétique au service de la décarbonation du transport mondial.

Très sincèrement,
**Christophe Gurtner, Fondateur & Président
Directeur Général de Forsee Power**

POURQUOI INVESTIR ?

ACCOMPAGNEZ LE DÉVELOPPEMENT DU LEADERSHIP TECHNOLOGIQUE D'UN PIONNIER DE L'ÉLECTRIFICATION DU TRANSPORT MONDIAL

70% des fonds pour accélérer l'innovation et 30% à destination des sites industriels

Cette répartition permet à Forsee Power de renforcer son leadership technologique en développant des batteries toujours plus intelligentes, performantes et sûres, tout en augmentant ses capacités de production.



Amélioration du profil de rentabilité

En 2024, Forsee Power a réalisé un chiffre d'affaires de 151,8 M€, enregistrant un **EBITDA ajusté positif pour la première fois de son histoire** tout en améliorant son résultat opérationnel courant et son résultat net.

Une présence consolidée sur les marchés stratégiques

Un ancrage diversifié sur trois géographies clés — Europe, Asie et États-Unis — et un positionnement reconnu sur les véhicules lourds (bus, camions, off-highway, ferroviaire), segments les plus contributeurs en marge et à fort potentiel de croissance.



De nouveaux financements et une renégociation de la dette BEI pour un montant global de plus de 50 M€ à l'issue de l'augmentation de capital

Après la réalisation de l'Augmentation de Capital (hors exercice de la Clause d'Extension) et après prise en compte du rééchelonnement de la tranche A auprès de la BEI ainsi que la mise en place de financements auprès de banques européennes, la Société estime qu'elle sera en mesure de financer ses activités en 2026.



AUGMENTATION DE CAPITAL

CALENDRIER ET MODALITÉS



COMMENT SOUSCRIRE ?

Forsee Power annonce le lancement d'une augmentation de capital par voie d'offre au public et avec un délai de priorité à titre irréductible et réductible, au bénéfice des actionnaires d'un montant initial de 20 M€ sécurisée par des engagements d'actionnaires représentant jusqu'à 17,5 M€

1. Vous êtes déjà actionnaire de Forsee Power

Les actionnaires de la Société bénéficieront d'un **délai de priorité** de souscription à titre irréductible et réductible de 8 jours de bourse consécutifs, du 6 juin 2025 au 17 juin 2025 (inclus) à 17 heures (heure de Paris) accordé aux actionnaires inscrits en compte à la date du 5 juin 2025. Ce délai de priorité n'est ni cessible ni négociable.

- **A titre irréductible** : Dans le cadre du délai de priorité, les actionnaires de la Société pourront souscrire à titre irréductible à hauteur de leur quote-part dans le capital de la Société.
- **A titre réductible** : vous pouvez déposer des ordres de souscription portant sur le nombre d'Actions Nouvelles que vous désirez, en sus du nombre d'Actions Nouvelles auquel votre priorité de souscription à titre irréductible vous donne droit. Vos ordres seront servis dans la limite de la demande globale. Vous pourrez également passer un ordre via l'offre au public (voir le point 2, ci-dessous).

EXEMPLE

un actionnaire détenant **100 actions** de la Société pourra passer un ordre de souscription prioritaire à titre irréductible portant sur un montant maximum de :
20 M€ euros x (100 / [71 744 727]) = 27,87€

A SAVOIR

Tout actionnaire qui se verrait attribuer, par application de cette règle, le droit de souscrire moins d'une Action Nouvelle aura le droit de souscrire une Action Nouvelle.

2. Vous n'êtes pas encore actionnaire de Forsee Power

Vous désirez participer à l'augmentation de capital sans être actionnaire, alors vous pouvez passer vos ordres en euros via l'offre au public uniquement auprès d'un intermédiaire financier habilité en France. Il est précisé que les ordres de souscription à titre réductible passés dans le cadre du délai de priorité seront servis par priorité aux ordres de souscription passés dans le cadre de l'offre au public. Les ordres passés dans le cadre de l'Offre au Public et du Placement Global pourront être réduits en fonction de l'importance de la demande et du nombre d'Actions Nouvelles souscrites par les actionnaires dans le cadre du délai de priorité.

3. Dans les deux cas

- Respectez la date de clôture du délai de priorité et de l'Offre au Public, le 17 juin 2025 à 17 heures (heure de Paris)
- Rapprochez-vous de votre intermédiaire financier.

AUGMENTATION DE CAPITAL

QUESTIONS-CLÉS

1 - Qu'est-ce qu'un délai de priorité à titre irréductible et réductible ?

- Le délai de priorité est une période de 8 jours de bourse offrant à chaque actionnaire de FORSEE POWER la possibilité de souscrire de façon prioritaire à l'émission à titre irréductible, à hauteur de sa quote-part dans le capital de FORSEE POWER, sans que cette souscription puisse être réduite.
- En pratique, chaque actionnaire pourra donc passer un ordre de souscription prioritaire à titre irréductible en euros portant sur un montant maximum correspondant à (i) 20 M€ multiplié par (ii) le nombre d'actions FORSEE POWER qu'il détient et divisé par (iii) 71 744 727 (le nombre d'actions composant le capital de FORSEE POWER).
- Les actionnaires souhaitant souscrire au-delà du nombre d'Actions Nouvelles auquel ils peuvent prétendre au titre de leur souscription à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité, pourront en même temps qu'ils déposeront des ordres de souscription à titre irréductible, déposer des ordres de souscription à titre réductible qui seront alloués proportionnellement à la demande globale, étant précisé que les ordres de souscription à titre réductible passés dans le cadre du délai de priorité seront servis par priorité aux ordres de souscription passés dans le cadre de l'Offre au Public et le Placement Global (y compris s'agissant des Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension).

2 - Qui peut souscrire à l'augmentation de capital ?

- Tout actionnaire de FORSEE POWER, inscrit en compte le 5 juin 2025 quel que soit le mode de détention de ses actions, peut souscrire à l'augmentation de capital dans le cadre du délai de priorité.
- Toute personne intéressée, en ce compris les actionnaires de FORSEE POWER, peut souscrire les actions nouvelles non souscrites dans le cadre du délai de priorité et les actions nouvelles à émettre au titre de l'exercice éventuel de la clause d'extension qui feront l'objet d'une offre globale, comprenant une Offre au Public en France et un Placement Global principalement destiné aux investisseurs institutionnels.

3 - Étant déjà actionnaire, comment vais-je être informé de l'opération ?

Vous recevrez un avis d'opération sur titres soit de votre intermédiaire financier si vos actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur, soit de Société Générale Securities Services si vos actions sont inscrites au nominatif pur. Il vous est recommandé dans tous les cas de vous rapprocher de votre teneur de compte.

4 - Puis-je participer à l'augmentation de capital si je ne suis pas actionnaire ?

- Toute autre personne intéressée en France peut souscrire dans le cadre de l'Offre au Public, mais les ordres passés pourront être réduits notamment en fonction des résultats des souscriptions à titre irréductible et réductible des actionnaires existants dans le cadre du délai de priorité.
- Les investisseurs institutionnels pourront souscrire à l'opération dans le cadre du Placement Global, étant précisé que les ordres pourront également être réduits notamment en fonction des résultats des souscriptions à titre irréductible et réductible des actionnaires existants dans le cadre du délai de priorité.
- Les ordres passés dans le cadre de l'Offre au Public et du Placement Global pourront être réduits en fonction de l'importance de la demande et du nombre d'Actions Nouvelles souscrites par les actionnaires dans le cadre du délai de priorité.

5 - Les ordres de souscription doivent-ils être passés en euros ou en quantité de titres ?

Les ordres doivent être passés pour des montants en euros UNIQUEMENT et seront irrévocables.

6 - Quel est le prix de souscription ?

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à 0,41€ par action.

AUGMENTATION DE CAPITAL

QUESTIONS-CLÉS

7 - Quand devrai-je payer mes actions nouvelles ?

- Votre paiement doit être effectué au moment de votre souscription. Le montant de votre règlement doit être égal à la totalité de votre souscription. En l'absence de paiement, votre souscription sera annulée.
- Les sommes versées lors des souscriptions et se trouvant disponibles après les allocations seront remboursées sans intérêt aux souscripteurs par les intermédiaires habilités qui les auront reçus.

8 - Quand seront cotées les actions nouvelles ?

Les actions nouvelles issues de l'augmentation de capital seront cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris dès le 24 juin 2025.

9 - L'opération est-elle éligible à un régime fiscal favorable ?

Les titres souscrits dans le cadre de l'augmentation de capital seront éligibles au dispositif PEA-PME. La société est également éligible au dispositif 150-O B ter du Code général des impôts, qui permet aux personnes qui ont cédé des titres apportés dans un délai de trois ans suivant l'apport de bénéficier du maintien du report d'imposition en cas de souscription en numéraire.

10 - Quel est l'objectif de cette augmentation de capital ?

Le montant net du produit de l'Augmentation de Capital est estimé à 20 millions d'euros (susceptible d'être porté à 23 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension). Le produit net de l'Augmentation de Capital sera affecté de la manière suivante :

- à hauteur d'environ 70%, à l'innovation, afin de permettre (i) le développement de la nouvelle génération de produits et services intégrant la digitalisation, la cybersécurité et l'intelligence artificielle, (ii), la poursuite de l'optimisation des performances des produits et (iii) le renforcement de la sécurité des systèmes de batteries ; et
- à hauteur d'environ 30%, à des investissements dans les différents sites industriels existants de la Société et de ses filiales (le « Groupe ») afin d'optimiser les capacités de production actuelles et par conséquent le potentiel de croissance du Groupe.

11 - Étant déjà actionnaire, est-ce que ma participation sera diluée à l'issue de cette opération ?

Dans le cadre du délai de priorité, les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible et réductible. Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible un montant de l'augmentation de capital correspondant à leur quote-part dans le capital de l'émetteur. Dans ce cas-là, leur part au capital ne sera pas diluée.

Si les actionnaires ne souscrivent pas d'actions dans le cadre du délai de priorité à hauteur de leur quote-part, leur pourcentage de participation dans le capital et les droits de vote de la société sera diminué.

12 - À quelle date sera communiqué le résultat de l'augmentation de capital ?

Le résultat de l'augmentation de capital, sera annoncé par voie de communiqué de presse au plus tard le 20 juin 2025 avant ouverture des marchés. Dans le cadre du délai de priorité et de l'Offre au Public, les actionnaires ayant passé des ordres de souscription seront informés de leurs allocations par leur intermédiaire financier.